



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro RU-900-01-2017

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2017, le conseil a adopté par résolution le règlement numéro RU-900-01-2017.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 aux fins de remplacer une aire d'affectation « **RÉCRÉOTOURISTIQUE (RT)** » par l'affectation «**RURALE**» dans une partie de son territoire.

Que le règlement numéro RU-900-01-2017 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil le **23 août 2017** et entre en vigueur le jour de l'émission dudit certificat.

Le règlement RU-900-01-2017 et l'illustration des aires d'affectation concernées sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situées au 88, rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

**Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.**

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier